



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Liberté

Égalité

Fraternité

**DGESIP – Sous-direction Stratégie et qualité des formations
Département Formation et emploi, insertion professionnelle (A1-1)**

Anne-Marie HINAULT – Chargée de mission FTLV

Fabienne POULARD – Chargée d'étude professionnalisation (certification professionnelle, alternance)



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PERSPECTIVES DE L'APPRENTISSAGE DANS LE SUPÉRIEUR

XVIIème colloque annuel de la CDUS

Introduction : éléments de contexte

- **Transformation profonde de la gouvernance et du financement de l'apprentissage issue de la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel (2018) :**
 - ✓ Davantage de pouvoir aux branches
 - ✓ Ouverture du marché des OFA (CFA)
 - ✓ Nouvelles missions confiées aux CFA
 - ✓ Modification des modalités de financement (par contrat)
 - ✓ Un nouvel opérateur, France Compétences : rôle de financeur et de régulateur dont :
 - Organisation de la détermination des niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage
 - Répartition des fonds à destination des Régions pour soutenir les CFA et le développement des territoires
 - Répartition des fonds à destination des OPCO (financement contrat) et péréquation
- **Écho aux objectifs portés par France 2030, aux nouveaux besoins en compétences de la nation**
 - Nécessité de former les étudiants dans les domaines porteurs pour une insertion professionnelle durable

Sommaire

- 1. État des lieux de l'apprentissage dans le supérieur**
- 2. Politique nationale et du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)**
- 3. Financement de l'apprentissage**

1. État des lieux de l'apprentissage dans le supérieur

Apprentis majoritaires dans l'enseignement supérieur

➤ Progression de l'apprentissage tirée par le supérieur qui prend une part croissante :

au 31 décembre de l'année	2020	2021	2022
Nombre de contrats privés	639 985	832 152	945 588
<i>dont niveaux 7/8 (équivalent Bac+5 ou plus)</i>	<i>17%</i>	<i>20%</i>	<i>22%</i>
<i>dont niveau 6 (équivalent Bac+3)</i>	<i>18%</i>	<i>18%</i>	<i>19%</i>
<i>dont niveau 5 (équivalent Bac+2)</i>	<i>22%</i>	<i>22%</i>	<i>22%</i>
Nombre de contrats publics	22 684	28 494	33 950
Total nombre de contrats	662 669	860 646	979 538

Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares

Contrats d'apprentissage privés et publics pour le total, contrats privés pour les caractéristiques (niveau)

Lecture : au 31/12/2021 on comptabilisait 860 646 contrats d'apprentissage, dont 832 152 conclus avec une structure privée, le niveau 5 représente 22% de ces 832 152 contrats

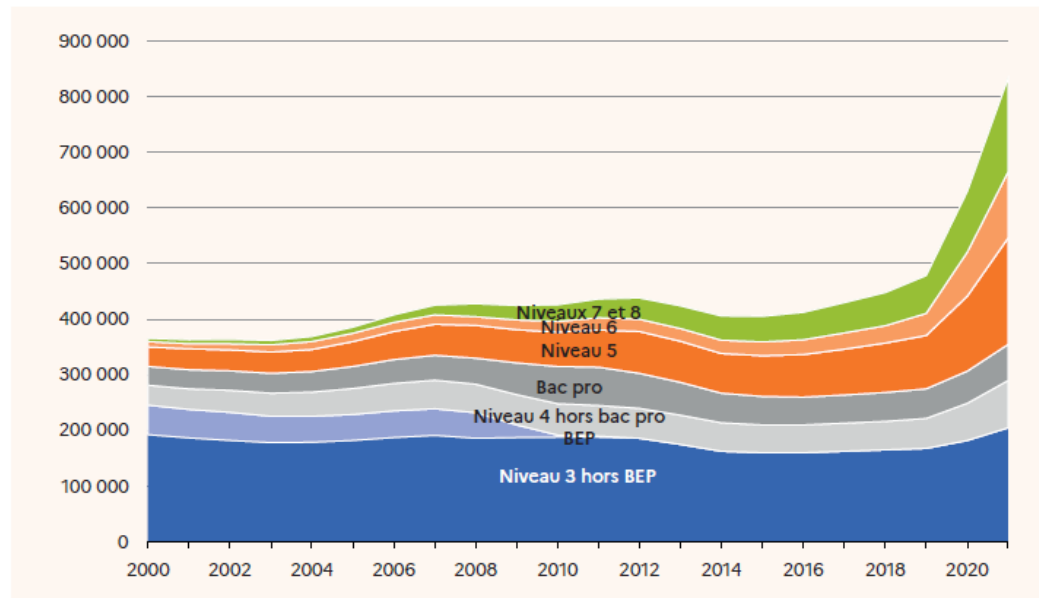
Mais des disparités

✓ Disparités selon les niveaux

La progression est inégale selon les niveaux de formation :

- Importance de la part du niveau 5 (comprenant le BTS)
- Plus forte croissance du niveau 7 (éq. Bac+5)

➤ 1 Évolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation entre 2000 et 2021



Champ : France métropolitaine + DROM.

Source : DEPP, enquête SIFA.

Réf. : Note d'Information, n° 22.22. DEPP

✓ Disparités selon la nature des certifications

- La croissance profite aux certifications « Autres » sur tous les niveaux du supérieur et non aux diplômes nationaux
- Une partie sont des diplômes d'écoles de commerce et/ou titres portés par des structures privées (nouveaux CFA ?)

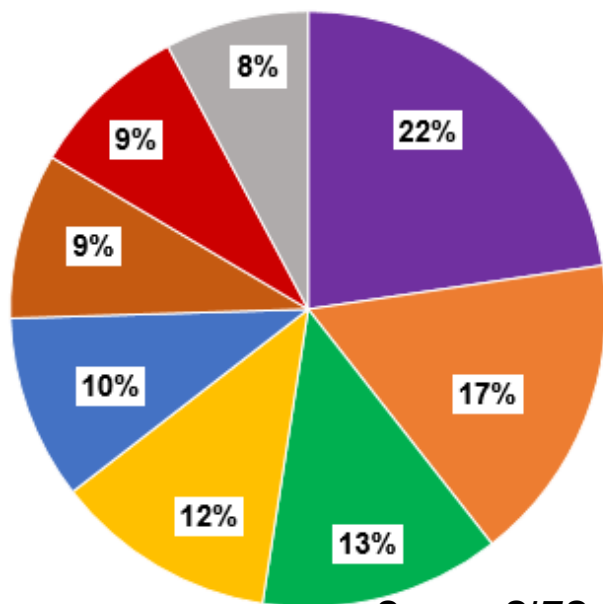
	Diplôme	Effectifs d'apprentis	Poids de la formation en 2021 (%)
		Évolution 2021/2020 (%)	
Niveau 5	BTS	43,2	18,8
	DUT	-14,7	1,0
	Autres	60,4	3,2
	Total	41,3	23,0
Niveau 6	Lic. et Lic. Pro	24,4	5,2
	BUT	-	0,3
	Autres	65,8	8,8
	Total	50,7	14,3
Niveaux 7 et 8	Ingénieur	10,2	3,6
	Master	40,5	4,7
	Autres	86,2	11,9
	Total	55,4	20,3
Supérieur		48,3	57,5
Total		32,5	100,0

Note : Autres = certifications professionnelles, diplômes du CNAM, diplômes des grandes écoles, etc. - Champ : France métropolitaine + DROM.

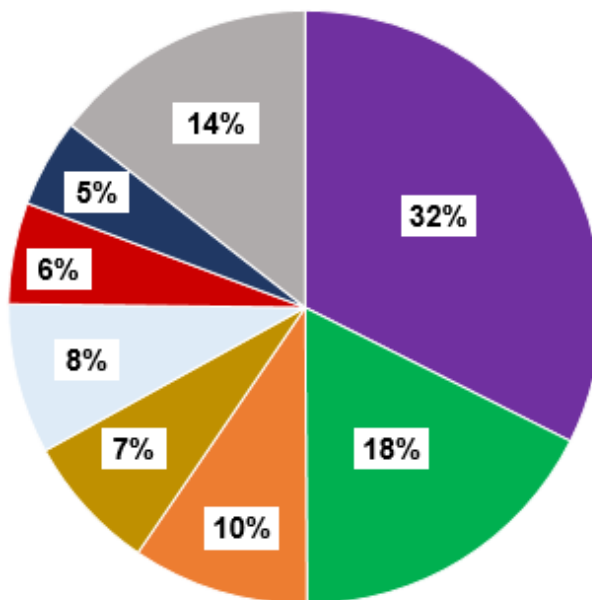
Source : DEPP, enquête SIFA. - Réf. : Note d'Information, n° 22.22. DEPP

Répartition par secteur disciplinaire des étudiants en apprentissage dans le domaine "Sciences"

Licences professionnelles



Masters



- Informatique
- Sciences et technologie industrielles
- Sciences de la vie, santé
- Génie civil
- Mécanique, génie mécanique, ingénierie mécanique
- Génie des procédés, matériaux
- Electronique, génie électrique, EEA
- Chimie
- Pluri sciences fondamentales et applications
- Mathématiques
- Autres

Source SIES année 2021/22

2. Politique nationale et du MESR

Croissance de l'apprentissage

- Une volonté politique du gouvernement d'atteindre **le million d'apprentis** sur le quinquennat
- **Des aides et mesures financières** en direction des employeurs pour inciter à l'apprentissage (et contrecarrer les effets néfastes de la crise sanitaire sur les embauches) :
 - ✓ Ont attiré de nouvelles entreprises (notamment dans le supérieur avec plus de PME)
- **Une image de l'apprentissage** qui a évolué avec son développement dans le supérieur : une voie de l'excellence
- Une volonté du MESR de **soutenir le développement de l'apprentissage**
 - ✓ Un nombre plus élevé d'étudiants intégrant le supérieur public à absorber
 - ✓ Une réponse à un enjeu social : « ascenseur social »
 - ✓ Le développement d'une pédagogie adaptée à la professionnalisation
 - ✓ Une meilleure insertion professionnelle quantitativement et qualitativement
 - ✓ Le renforcement du lien formation-recherche-entreprise

Quelques constats

- **Déficit** de France compétences en partie lié au financement de l'apprentissage
 - ✓ Intervention de l'Etat pour renflouer France compétences
 - ✓ Nécessité de baisser globalement les NPEC
- Volonté réaffirmée du Ministère du Travail de porter les efforts sur les **bas niveaux de qualification** et mineurs (prépa apprentissage) ou **les secteurs en tension**
- **Réintégration** des formations en apprentissage (en tout ou partie) au sein des universités (création de **CFA internes**)
- **Points d'attention**
 - ✓ Mesure dans le temps d'un éventuel effet d'aubaine des aides sur la croissance rapide des effectifs
 - ✓ Fidélisation des nouveaux employeurs (PME/TPE) sur les formations du supérieur

3. Financement de l'apprentissage

Maintien mais évolution des aides

Aide à l'alternance 2023 : quels changements ?

Une convergence de l'aide unique et de l'aide exceptionnelle vers un dispositif unique

Conditions d'éligibilité	Aide exceptionnelle	Aide 2023
Date de conclusion du contrat	Du 01/07/2020 au 31/12/2022	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Age de l'alternant	<ul style="list-style-type: none"> • 5 000 euros maximum pour un mineur • 8 000 euros maximum pour majeur (jusqu'à 29 ans révolus pour un salarié en contrat de professionnalisation) 	<ul style="list-style-type: none"> • 6 000 euros maximum pour un apprenti, quel que soit son âge • 6 000 euros maximum pour un salarié en contrat de professionnalisation jusqu'à 29 ans révolus
Niveau de diplôme	<ul style="list-style-type: none"> • Contrats d'apprentissage préparant à un diplôme jusqu'au master (bac + 5 – niveau 7 du RNCP) • Contrats de professionnalisation conclus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023 préparant : <ul style="list-style-type: none"> • à un diplôme ou un titre à finalité professionnelle de niveau équivalent au plus au niveau 7 de la nomenclature nationale des certifications professionnelles (master, diplôme d'ingénieur, etc.) • à un CQP (certificat de qualification professionnelle) • ainsi que pour les contrats expérimentaux conclus en application du VI de l'article 28 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018. 	
Employeurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises de moins de 250 salariés, sans condition. • Entreprise de 250 salariés et plus à la condition qu'elles s'engagent à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif au 31 décembre de l'année de référence. 	
Lien avec l'aide unique	L'aide unique prend le relais pour les années 2 et 3 du contrats pour les employeurs éligibles	Se substitue totalement à l'aide unique aux employeurs d'apprentis.

Niveau de prise en charge du contrat (NPEC) et remontées des comptabilités analytiques des CFA

- **NPEC** : déterminé par les branches + régulation par France compétences pour assurer **la convergence et la soutenabilité**
 - ✓ Convergence : en amélioration sur la procédure 2022 / à celle de 2019
 - ✓ Soutenabilité non atteinte
 - Décision d'une baisse de 10% en 2 temps : 1^{ère} de 5% en 2022 et une 2^{nde} baisse lancée en avril 2023 pour application au 1^{er} juillet 2023

Rappel : la détermination des NPEC par les branches doit tenir compte des coûts issus de l'observation de la remontée des comptabilités analytiques des CFA ("l'observation des coûts réalisée sur 2 exercices comptables : 2020, 2021).

Le coût qui sert de référence intègre les charges liées à la pédagogie, à l'accompagnement et les amortissements < 3 ans (et non l'intégralité des charges supportées par le CFA).

Coûts complets : cas particulier du supérieur

Dans l'enseignement supérieur, le CFA, lorsqu'il est externe, "sous-traite" la formation à l'université

- Via une convention CFA/université qui prévoit un **versement** du CFA à l'université
- Reversement qui apparaît dans la comptabilité du CFA mais qui est souvent très inférieur au **coût réellement supporté par l'université**

➤ d'où une minoration des charges du CFA partenaire prises en compte (pour déterminer les NPEC)

Actions menées par la DGESIP depuis 2021:

- ✓ Intégration dans le formulaire de France compétences d'un onglet permettant de faire apparaître les coûts de l'université
- ✓ Accompagnement des établissements dans le calcul en coûts complets et incitation à travailler en équipe dans les établissements, avec les CFA partenaires
- ✓ Lancement d'une enquête interne par la DGESIP auprès des établissements en 2021 et 2022 pour connaître leurs coûts

- **Limites de la remontée des comptabilités analytiques ("l'observation des coûts")**
 - ✓ Méthodologie concernant la remontée des comptabilités : nécessaire harmonisation des charges prises en compte par les CFA dans les différents postes
 - ✓ Des écarts importants inexplicables sur certaines certifications entre CFA
 - ✓ Vigilance sur le réinvestissement dans l'apprentissage des marges dégagées par certains CFA
 - ⇒ Besoin d'analyser plus finement les observations

- ✓ Réduction des écarts entre coût/apprenti et NPEC tout en évitant les effets de bord :
 - ne pas pénaliser le supérieur public au motif que la croissance de l'apprentissage bénéficie moins aux niveaux bac, infra bac (pas de "vases communicants")
 - souhait de protéger des certifications de niche, en émergence ou cœur de métier pour les branches
 - impact sur les territoires si fermeture de sections (petits effectifs)

- ✓ La question du financement des investissements non couverts par les NPEC

Conclusion

- Volonté partagée par tous les acteurs nationaux de dépasser une régulation par les coûts en intégrant **une régulation par la qualité**
 - ✓ La certification "Qualiopi" insuffisante
 - ✓ Réflexion sur d'autres indicateurs (IP, réussite...)
- **Initiative de la DGESIP** : Projet d'une **charte "pour un accompagnement de qualité des apprentis"**
- **Enjeux du développement de l'apprentissage dans le supérieur** :
 - ✓ Démographique
 - ✓ Social
 - ✓ Pédagogique
 - ✓ En matière de compétences pour la nation : métiers 2030 de France stratégie
 - Nécessitera une "professionnalisation continue" de tous les acteurs dans les établissements (création de CFA internes, calcul coûts complets, qualité...)

Sitographie

- Notes d'information de la DEPP : <https://www.education.gouv.fr/les-notes-d-information-de-la-depp-89612>
- Publications de la DARES : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publications>
- Politiques de l'emploi : <https://poem.travail-emploi.gouv.fr/syntheses/alternance-1>
- Etudes (dont insertion) sur l'apprentissage : travaux du Cereq
<https://www.cereq.fr/parcours-de-formation-et-parcours-professionnels/apprentissage>
- France stratégie Métiers 2030 : <https://www.strategie.gouv.fr/publications/metiers-2030>
- France compétences : Guide des 23 métiers en particulière évolution ou en émergence
[https://www.francecompetences.fr/fiche/france-competences-publie-la-liste-2023-des-metiers-emergents-ou-en-particuliere-evolution/Métiers en tension](https://www.francecompetences.fr/fiche/france-competences-publie-la-liste-2023-des-metiers-emergents-ou-en-particuliere-evolution/Metiers%20en%20tension)
- France compétences : NPEC et remontées des coûts
<https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/referentiels-et-bases-de-donnees/>
<https://www.francecompetences.fr/fiche/apprentissage-ouverture-du-depot-des-donnees-comptables-des-cfa-au-titre-de-2021-2/>